



Administrateur.trice siégeant à plus d'un conseil d'administration national de l'AFP

Lignes directrices

L'AFP est une association mutuelle comptant plus de 27 000 membres dans le monde et qui est guidée par plusieurs conseils d'administration composés de dirigeant.e.s bénévoles, notamment le conseil d'administration d'AFP Global, le conseil d'administration d'AFP Canada ainsi que les conseils d'administration des fondations pour la philanthropie de l'AFP des États-Unis, du Canada et du Mexique. Afin de s'assurer que le plus grand nombre possible de bénévoles aient la possibilité de servir dans des fonctions de direction nationale et de réduire le pouvoir accordé à une seule et même personne, il est recommandé dans le présent document d'orientation qu'aucun.e bénévole ne siège à plusieurs conseils d'administration, à moins que cette personne occupe une fonction de direction officielle, telle que la fonction de président.e du conseil d'administration ou celle d'agent.e de liaison désigné.e.

Exceptions à prendre en compte et mesures recommandées

Lors des discussions concernant le présent document d'orientation, plusieurs scénarios ont été présentés pour justifier qu'une personne puisse siéger à plusieurs conseils d'administration nationaux. Ces scénarios concernent les personnes qui N'OCCUPENT PAS une fonction de direction officielle nécessitant de siéger à plusieurs conseils d'administration nationaux de l'AFP. Les exceptions possibles sont les suivantes :

- La personne aidera l'association à atteindre les objectifs d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accès des conseils d'administration;
- La personne apporte une perspective, une expérience ou des compétences uniques dont les conseils d'administration ont besoin;
- Conformément au plan stratégique de chacun des conseils d'administration, la personne assumera une fonction stratégique au sein de plusieurs conseils d'administration;
- Selon les recommandations du personnel de l'AFP, la personne aidera à répondre à un besoin ou à exécuter une stratégie que personne d'autre, y compris le personnel, ne sera en mesure de réaliser.

Si une personne est pressentie pour siéger à plusieurs conseils d'administration dans une fonction AUTRE qu'une fonction de direction officielle, les comités des candidatures doivent discuter de ce.cette candidat.e, présenter les raisons pour lesquelles cette personne devrait siéger à ces conseils d'administration et approuver la candidature.

Recommandations à prendre en compte pour éviter de recourir aux exceptions

- Les lignes directrices ci-dessus doivent être transmises à tous les membres actuels et potentiels de tous les conseils d'administration nationaux afin de les informer des possibilités concernant le service au sein des conseils d'administration avant que ces personnes posent leur candidature pour siéger à l'un ou l'autre des conseils d'administration de l'AFP.
- Chaque conseil d'administration doit préparer un plan de recrutement pour garantir une grande diversité de profils et de compétences dans son bassin de personnes candidates. De plus, les conseils d'administration doivent fournir aux administrateur.trice.s les informations et les outils nécessaires pour mettre en œuvre le plan de recrutement.
- Chaque comité des candidatures doit prendre en compte l'ensemble de l'expérience d'une personne dans un rôle de direction bénévole au sein de l'AFP au moment de décider de l'admettre au sein du conseil d'administration. Par exemple, si une personne termine un mandat au conseil d'administration d'une des fondations de l'AFP et pose sa candidature pour un poste au conseil d'administration d'AFP Global ou d'AFP Canada, le comité doit considérer la candidature des personnes qui n'ont pas encore eu la chance de siéger à un conseil d'administration de l'AFP.
- Chaque comité des candidatures doit se référer à la Politique sur les conflits d'intérêts du conseil d'administration qu'il représente et évaluer si la personne candidate peut avoir un accès injuste ou conflictuel en siégeant à plusieurs conseils d'administration.
- Tous les conseils d'administration de l'AFP doivent mettre sur pied des comités et des groupes de travail et offrir d'autres possibilités d'œuvrer dans un rôle de leadership bénévole qui créent un bassin diversifié de dirigeant.e.s qui pourraient être considérés pour les postes de direction nationaux.
- Chaque conseil d'administration national de l'AFP doit fournir à son personnel les ressources, les directives et le soutien nécessaires pour favoriser une plus grande diversité des personnes candidates aux postes de direction bénévoles.
- Les conseils d'administration de l'AFP doivent examiner régulièrement le processus de candidature et les données servant à l'évaluation des candidat.e.s afin d'y apporter les changements et les améliorations qui s'imposent, s'il y a lieu.